

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit, Sciences Economique et Politique (D.S.E.P)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 2 de Droit Dijon – Amphi 1, est ainsi constitué pour le semestre quatre de l'année universitaire 2024-2025 :

Président(e) :

Sophie MONNIER

Membres :

Maxime BEIS
Nathalie BESOMBES-PETIT
Pierre BORDAIS
Margaux BOUAZIZ
Caroline BUGNON
Auréliе CAPPELLO
Valentine CARCIOFI
Nina CHICAULT
Alexandre DUPONT
Nathalie COTE

Karen FIORENTINO
Isabelle GAMBINI
Emilie GILLOT
Stéphanie GRAYOT-DIRX
Yan LAIDIE
Valentin LAMY
Cynthia PEDDRAZZANI
Jean-François ROULOT
Louise ROULOT
Auréliе TOMADINI
Philippe WINCKEL

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 24/03/2025

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

